

Rendez-nous notre .6 !

Eric Denoyelle

Lisez « point six » dans le titre et comprenez les 60 % d'exonération d'impôt dont bénéficient les entreprises quand elles investissent dans le Social Business. Et si, pour protéger les populations vulnérables, ces 60 % n'étaient pas mieux utilisés par des associations citoyennes fonctionnant sous subventions publiques et par les services de solidarité des collectivités locales que les 100 % mis sur la table par des fondations appartenant à des entreprises oscillant entre philanthropie et promotion de leur image ?

Vendredi 3 juillet 2015. Auditorium du journal Le Monde : colloque « *Social business et action publique : quels enjeux en commun ?* » avec Martin Hirsch, l'ancien Haut Commissaire concepteur du RSA et Emmanuel Faber, monsieur « Danone », puisqu'il en est le Directeur général. De mon côté, depuis quelques temps, je milite contre les « Investissements à Impact Social » (IIS), une turpitude qui consiste à faire financer l'action sociale par des investisseurs privés qui en attendent un retour sur investissement de l'ordre de 13 % par an. Une sorte de Partenariat-Public-Privé, dont on connaît le surcoût pour les collectivités qui s'y sont livrés dans le secteur des grands travaux du BTP, qui envahirait ainsi le secteur social, considéré désormais comme « rentable » (!?).

Je n'en sais pas plus sur le colloque du jour, mais je fais confiance aux membres du Collectif des Associations Citoyennes, qui sont vent debout contre les IIS et qui m'ont parlé de cette rencontre, pour que, s'il y a l'opportunité d'amener de la contradiction sur ce thème, nous le fassions. Sur place, force m'est donnée de me rendre compte qu'il sera nullement question des IIS, mais de Social Business, ce qui est autre chose. Hirsch et Faber ont créé une boîte à idées qu'ils ont appelée « Action Tank Entreprise et Pauvreté » et c'est celle-ci qui colloque doctement sur le thème du Social Business, avec quelques entrepreneurs sociaux de leurs amis venant du monde de l'entreprise, en association avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), une autre création de Martin Hirsch.

Acteur du travail social depuis 35 ans, éducateur puis formateur dans ce milieu, je ne m'étais guère penché jusqu'ici sur ces nouveaux impétrants dans le secteur que sont les acteurs du Social Business. Après 4 heures passées dans un auditorium bondé et surchauffé par le soleil de juillet, j'ai envie de partagé ici mes premiers étonnements et mon questionnement. Avant d'aborder la question de fond, celle du .6, il n'est pas inutile de revenir sur quelques considérations plus formelles à porter sur le curieux attelage que constituent les thuriféraires de ce Social Business.

1. Le peuple du Social Business

Comme un anthropologue qui découvre une nouvelle tribu et qui noircit fébrilement son carnet, je consigne ici, de manière quasi-interculturelle, les découvertes que je peux faire des rites et coutumes du petit milieu du Social Business, qui m'apparaît tout d'abord par les différences que je lui trouve avec mon milieu de référence qui est celui de l'Action Sociale.

Social Business versus Action Sociale : c'est parti !

Tout d'abord, n'ayant jamais pu me faire animer un colloque par Le Monde, penchons-nous sur l'organisation que je découvre. Hirsch et Riboud ne feront qu'introduire et conclure. C'est une journaliste maison, Annie Kahn, qui anime 2 tables rondes successives constituées à chaque fois de 5 entrepreneurs sociaux : entreprises - majoritairement - ou agences de l'Etat ou fonction publique hospitalière. On retrouve, par exemple, parmi les entrepreneurs, Renault qui permet à certaines personnes en situation de précarité de réparer à moindre coût leur voiture dans son réseau, facilitant ainsi leur mobilité, facteur espéré d'une insertion socioprofessionnelle réussie.

C'est tout d'abord la formule qui n'est pas claire : soit il se serait agi pour ces intervenants d'exposer leurs actions, mais à ce moment-là on se serait attendu qu'ils se donnent les moyens pédagogiques de la décrire au mieux : power-point, petite vidéo, etc... Mais surtout il aurait fallu que ces intervenants structurent bien mieux leur pensée. Là on avait une conversation de salon d'une platitude extraordinaire qui ne précisait en rien : les éléments de contextualisation de l'action, de diagnostic des besoins du public ciblé, de montage de l'action et d'évaluation des résultats. Dans mon centre de formation, les étudiants en travail social de 1^o année, quand ils exposent leur stage collectif en un quart d'heure y parviennent bien mieux. Si les tenants de l'Action Sociale « classique » avaient l'impression qu'ils étaient en position basse par rapport au secteur de la production et sa supposée rigueur méthodologique, la participation à ce colloque a pu constituer une bonne thérapie contre tout complexe d'infériorité.

Soit il se serait agi pour ces intervenants de débattre d'un thème, mais pour cela il eût fallu le problématiser un tant soit peu pour qu'il y ait un choc des idées. Là point d'avis contradictoire, la journaliste s'est contentée de « passer les plats », distribuant la parole et ouvrant sur des questions ne comportant aucune esquisse de polémique. La première question, quand enfin la parole fut donnée au public, a consisté à interroger cette curieuse conception du journalisme. Sauf, effectivement, qu'il ne s'agit pas de journalisme : Le Monde, comme d'autres média, pour tenter d'augmenter ses recettes, vend une prestation de prestige - la possibilité d'associer la marque « Le Monde » aux activités d'un groupe - , qui comprend la mise à disposition d'un lieu connu, d'une journaliste de renom transformée en animatrice et l'ouverture des colonnes du journal à du rédactionnel confectionné par les petites mains d'Action Tank, dont les notes prises durant le colloque paraîtront dans les colonnes du « quotidien de référence ».

Au total, il s'agit donc d'une information pauvre, qui tient en ce qu'il est convenu d'appeler un descriptif plat des actions, quelque chose de lénifiant où les choses ne peuvent se dire, dans un espace situé à mi-chemin entre l'entre-soi feutré des libéraux et le pesant des congrès soviétiques, et qui au total n'apprend rien de conséquent au public. Ce qui n'est pas grave, le public n'est là que pour faire nombre, notamment sur les photos de la salle, puisque l'essentiel n'est pas de créer de l'information en soi, reposant sur la qualité de celle-ci, mais du buzz, c'est-à-dire un temps fort autour de l'Action Tank, qui continue ainsi sa pénétration dans l'univers médiatique et dans les cercles de la notabilité.

Un autre point qui marque les esprits quand on entre ainsi dans ce milieu du Social Business, consiste en l'usage intempestif autant qu'inopportun de l'anglais. A la pause, tous ces nouveaux opérateurs, qui ont, pour beaucoup d'entre eux, une expérience à l'international que les acteurs classiques de l'Action Sociale n'ont pas, indiquent pourtant avoir découvert dans chaque pays une spécificité culturelle dans la constitution de l'accompagnement social. Puisqu'il existe une approche singulière de la fragilité d'une part de la population française, il convient donc d'inventer « un social à la

française » reconnaissent-ils. Alors pourquoi, utiliser des mots anglo-saxons forcément connotés par une approche intrinsèquement anglo-saxonne ?

Peut-on parler tout d'abord de « Social business » ? La véritable traduction de business n'est pas le mot affaires. Il ne s'agit pas d'affaires sociales. Il y a un ministère pour cela. La traduction est « affairisme ». Faire du business a toujours signifié vouloir maximaliser son chiffre d'affaires, sa marge bénéficiaire... Si on n'a pas cette conscience que les mots employés signifient « affairisme social », quand on translate directement dans la langue française le terme accolé de Social Business, on ne perçoit pas l'oxymore qu'il contient, c'est-à-dire la contradiction absolue entre les 2 notions. C'est comme parler d'une obscure clarté ou de centralisme démocratique. L'affairisme et le social sont irréconciliables, antinomiques et antithétiques. La question centrale est de savoir si l'entreprise, et non l'affairisme, peut avoir un rôle à jouer dans l'action sociale, au nom d'une vision élargie de la « Responsabilité Sociale de l'Entreprise ». Précisé ainsi le débat est forcément différent.

Je passe rapidement sur quelques autres accolements. Dans le monde des boîtes à idées, les polyglottes font la distinction assez aisément entre le « think tank » pur qui réfléchit à l'innovation et à la nouveauté, mais ne se frotte pas forcément à l'opérationnalisation des nouvelles mesures préconisées, ce à quoi se confronte par contre « l'action tank ». Pour messieurs Hirsch et Faber, l'accolement franco-anglais « action tank entreprise et pauvreté » correspond, à travers ce titre, à une énonciation claire de l'intention qu'il prête à leur action. Pour d'autres, et ils sont nombreux, du public fragilisé, visé in fine par les actions, jusqu'aux travailleurs sociaux, partenaires dans leur montage, à ne maîtriser aucunement ce type de subtilité : il ne s'agit à leurs yeux que d'un sabir franglais, apte uniquement à faire sourire lorsqu'il en est usé aux Guignols de l'Information. Un désastre en terme de communication, comme le fait de truffier le moindre propos de « business plan », dont la notion évoque avec tellement de force un monde de prévision et de rationalisation, qu'il ne laisse que très peu de place à la compréhension de tout ce que l'action sociale doit comporter de considération donnée au temps et aux nécessaires stratégies du détour quand on accompagne de l'humain, qui plus est en situation de grande vulnérabilité.

Enfin, un autre point : la stricte endogamie de ce milieu. Des chefs d'entreprise dont l'action sociale est soutenue par la boîte à actions Entreprise et Pauvreté jusqu'aux juniors de cette dernière, présents pour le montage de ce raout, il existe une uniformité de parcours par les écoles de commerce et une âme commune, celle des bien nés. Il ne s'agit pas de faire de l'ouvriérisme et de vilipender les beaux quartiers. Un certain nombre d'acteurs sont parfaitement sincères dans leur désir d'apporter à l'autre. Mais la bienveillance n'est pas forcément la bienveillance. Il existe un Ethos de classe - appuyons nous encore de temps en temps sur Marx -, qui fait qu'un groupe social donné n'a pas forcément conscience de l'infrastructure socio-économique dont il dépend et de la manière dont cette dernière vient conditionner les représentations présentes dans la superstructure culturelle et idée de ses membres. Dis plus simplement, dans le cadre présent, le désir de philanthropie de la bourgeoisie n'est pas confondable avec le désir de justice sociale des classes laborieuses.

L'Action Sociale a compris depuis longtemps que c'est de la diversité des membres de ses équipes, de leur pluriprofessionnalité, de la participation des usagers eux-mêmes à la conception de mesures les concernant, que du commun peut exister. Une élite enfermée dans sa tour d'ivoire ne peut pas comprendre les besoins de l'autre. Il faut refuser l'idée de l'expert omnipotent et omniprésent que véhicule Entreprise et Pauvreté. Comme l'avait très bien compris Dewey : oui, c'est bien le

cordonnier (l'expert) qui est le plus apte à confectionner des chaussures, mais c'est celui qui les porte (l'usager) qui pourra le mieux dire si elles lui vont.

Entreprise et Pauvreté (en partenariat avec l'ANSA) est un incubateur destiné à offrir à des entreprises en recherche de responsabilité sociale un espace de réflexion et de conception. Nous avons donc une cascade de lieux, qui, s'ils restent dans l'entre-soi, ne rencontreront que tardivement de l'altérité et de la contradiction : l'incubateur restera entre sortants d'école de commerce ; l'entreprise inclura ses sortants d'école de commerce (ses cadres de direction) à quelques autres professionnels internes (ex. les garagistes de chez Renault), mais qui sont des personnes forcément trop distantes des préoccupations des usagers ; les associations ou les collectivités ou le secteur hospitalier, qui eux possèdent les opérateurs de terrain en contact avec les populations cibles, seront enfin mobilisés ; et les usagers n'arriveront donc dans le circuit qu'en bout de chaîne. Comment les bénéficiaires, si mal situés dans l'organisation de l'action (« le process » comme il est fait usage de ce mot dans ce colloque), peuvent-ils offrir l'information retour (le « feed-back ») nécessaire aux corrections du dispositif ?

Ce n'est pas comme cela qu'il convient de fonctionner.

C'est à chaque strate du processus de décision et d'accompagnement qu'il convient de créer des équipes tripartites : acteurs spécifiques (ex. issus du monde de l'entreprise), travailleurs sociaux, bénéficiaires de l'action eux-mêmes. C'est la seule condition pour créer un débat contradictoire et pour construire de la pertinence dans la définition de mesures adaptées aux besoins des personnes vulnérables et à l'émancipation des classes inférieures, qui pourront ainsi s'emparer, dans la concertation, des leviers de commande des processus qui les contingentent. L'équipe d'Entreprise et de Pauvreté, si elle veut que le segment de la Responsabilité Sociale Elargie des Entreprises constitue une nouvelle modalité d'une action sociale promouvant l'accès autant à la dignité qu'à des biens et services, se doit d'être constituée de manière tripartite. De même, le colloque doit associer dans ses tables rondes, pas seulement des chefs de file qui viendront parler des actions qu'ils montent avec des partenaires et en direction d'usagers, mais ces partenaires et les usagers eux-mêmes. Et leur propos servira à l'estimation de la pertinence des mesures et des dispositifs mis en place. Là il y aura de la contradiction, du débat, de la démocratie et de la vie !

2. La prophétie auto-réalisatrice de l'Entreprise

S'intéresser, comme dans les lignes précédentes, au déficit de porosité du monde du Social Business dans l'ensemble de son processus de décision et d'accompagnement envers les acteurs de l'Action Sociale et les bénéficiaires sociaux ne permet pas de s'interroger sur la pertinence en elle-même de la présence du Social Business dans le domaine de la Solidarité instituée. Il faut passer, dans cette seconde partie, des questions posées préalablement sur l'entre-soi du Social Business à celles dorénavant de son en-soi : alors, ce Social Business en lui-même est-il néfaste ou bénéfique ? En a-t-on besoin ou pas ?

Pour répondre à cette double question, il faut commencer par effectuer des distinctions et prendre le Social Business non pas comme une entité nettement définie, mais plutôt comme un conglomérat d'éléments à apprécier finement. Parlons tout d'abord de la Responsabilité Sociale des Entreprises, ce terme générique moderne qui indique l'attention que l'entreprise peut porter de manière volontaire, au-delà de ses obligations légales, à l'autre. Cela peut se faire envers le personnel et envers le territoire d'implantation. Une entreprise peut être particulièrement attentive à l'embauche de personnes issues des minorités ou de « sortants » (de prisons, des hôpitaux psychiatriques, etc...)

ou participer financièrement aux équipements collectifs de la communauté de communes sur laquelle il est implanté. Il peut être oiseux de s'interroger sur l'intention qui préside à ces dispositions : l'employeur met-il en place ces dispositions par conviction humaniste ou espère-t-il des bénéfices indirectes comme un meilleur climat social ou un renvoi d'ascenseur, un autre jour et sous quelque forme que ce soit, de la part des édiles locaux ? En d'autre terme, en sur-médiatisant l'attribution d'une partie de sa plus-value à des actions que ne lui dicte pas la loi, il évite qu'on revienne sur l'accaparement du reste de la plus-value qu'il effectue.

En attendant un monde où l'association des producteurs et des distributeurs sera la règle, sans désespéré de l'instauration de celui-ci et en luttant pour, il est possible de concevoir que la Responsabilité Sociale des Entreprises constitue à court terme un plus à apprécier dans l'engagement de l'Entreprise vis-à-vis de la Collectivité. Il en est tout autrement de la responsabilité Sociale Elargie des Entreprises (RS2E), c'est-à-dire la terminologie que je préfère à celle de Social Business. Il s'agit dans ce cas d'ouvrir une action en dehors du personnel embauché et du territoire d'implantation pour l'adresser à des personnes vulnérables, ressortant du public traditionnellement accompagné par l'Action Sociale. Ou que devrait accompagner l'Action Sociale. Toute l'ambiguïté est dans ce conditionnel.

Lors de ce colloque, le temps dévolu aux questions provenant de la salle étant particulièrement restreint, une de mes voisines regrettait de n'avoir pas pu poser la question de la fiscalité. L'Entreprise en effet ne sort pas de sa cagnotte la totalité de l'argent investi dans la RS2E, elle en déduit une partie de son imposition : 60 % pour être précis. Autrement dit, quand l'entreprise décide unilatéralement de donner 40 euros en s'engageant sur un segment social, elle contraint la Puissance Publique à en investir 60 sur ce même segment, au détriment des choix politiques et stratégiques que l'Etat et les Collectivités Territoriales, bras institué du Peuple dans une démocratie, auraient pu effectuer.

L'une des meilleures questions du colloque posée par la salle, dommage que la réponse n'ait pas été à la hauteur, l'a été par le directeur adjoint des services de la Solidarité du département du Gers. L'entreprise Total s'est investie dans un dispositif de lutte contre la précarité énergétique, ces personnes qui ont du mal à payer leurs dépenses d'énergie et qu'il conviendrait d'aider. Mais pas seulement à payer leur facture. Le principe de « double peine » est maintenant bien repéré sur ces questions énergétiques, comme hélas sur bien d'autres. Les publics financièrement précarisés ne peuvent pas financer d'eux-mêmes l'amélioration de l'isolement de leur logement et c'est pourquoi, par rapport à d'autres habitats de la même catégorie mais mieux isolés, ils consomment plus d'énergie.

En s'association avec d'autres partenaires, Total a donc constitué un Fonds qui vient parfois aider au paiement des factures d'énergie, mais qui sert surtout à payer les travaux d'isolation et à accompagner les bénéficiaires dans ce projet. L'effort de Total est louable. Sauf que le représentant du Gers a rappelé que les agents de l'Action Sociale des Départements disposent d'un outil qui s'appelle le Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui possède, entre autres missions, la lutte contre la précarité énergétique. Et que ce Fonds souffre, dans ce département comme dans les autres, de la faiblesse de son abondement.

Autrement dit, l'action de Total doublonne avec celle de la Puissance Publique. De plus, Total manque d'un indéniable maillage de terrain. Avec honnêteté intellectuelle, le représentant de Total disait qu'il ne parvenait pas à identifier les 4,2 millions de résidents sur le sol français victime de précarité énergétique. Il en avait la statistique, mais pas la liste. D'où la difficulté d'actionner le

dispositif en faveur des démunis. On a là un très bon exemple, où l'ingénierie et les savoir-faires ne sont pas du côté de l'Entreprise, mais de l'Action Publique et de ses partenaires : par leur réseau de guichets, les services des unités territoriales du département, les centres communaux de l'action sociale et les associations de terrain ont, eux, parfaitement identifiés l'essentiel de la cohorte des précaires énergétiques, qui fait la queue à ses guichets. Ces services souffrent seulement de la faiblesse de la dotation du FSL.

La conclusion est là. La RS2E ne conduit pas les entreprises à mettre en place des dispositifs novateurs, parce que les acteurs de l'Action Sociale ne seraient pas présents sur tel ou tel segment, mais à doubler avec des actions déjà instituées, mais souffrant seulement d'un déficit financier. Or, sur une base de 100 investie par l'entreprise, qui va créer ex nihilo tout un dispositif, qui va sur-rémunérer des opérateurs, dont des chefs de projet logiquement bien payés, qui va perdre dans la nature une partie de son argent parce qu'elle ne va pas forcément trouver son public cible, on a par contre en face, du côté de l'Action Sociale, un réseau déjà constitué qui, sur la base du .6 qu'aurait rapportée l'imposition de l'entreprise, aurait très bien su faire tourner la machine avec l'attribution de ce 3/5°. Dans ces conditions, l'intervention de la RS2S des entreprises apparaît au mieux comme une opération neutre, au pire comme une opération toxique.

D'autant plus qu'il existe d'autres biais. D'avoir participé à ce colloque, où je me prêtais au début un œil complètement neuf sur le Social Business, j'en avais oublié que j'avais déjà travaillé en partenariat avec une Fondation d'Entreprise. J'avais effectué un stage court, lors d'une maîtrise en Gestion et Développement Social auprès de la Fondation des Centres Sociaux du Nord qui agissait elle aussi comme un incubateur. Je supervisais un projet qui consistait à offrir à des jeunes, dans le cadre d'un parcours d'insertion, la possibilité de créer sous forme de tags des œuvres artistiques sur les pieds en béton des pylônes porteurs de lignes électriques à haute tension. EDF était ok pour donner son autorisation, mais pour finaliser le projet il me manquait un peu d'argent. Je me suis penché vers ce qu'on appelait alors plutôt le mécénat d'entreprise. La Fondation d'une grande marque de bières accepta alors de verser l'argent manquant. Sauf que mon investigation m'avait ensuite appris que la Fondation de la marque servait à 85 % surtout à apporter une mise de départ pour financer la création de l'auto-entrepreneuriat d'anciens salariés, externalisés avec comme unique donneur d'ordre leur ancien employeur. La Fondation servait donc à la création de la précarisation du personnel. Et les 15 % d'actions socioculturelles financées servaient en réalité de cache-sexe misérable au rôle principal de cette Fondation. Sachant cela, je ne donnais pas suite au partenariat avec cette marque de bières.

Le problème n'est pas isolé. Il faut savoir que ce sont des fondations d'entreprise qui soutiennent la RS2E. Une fondation est une association d'un type particulier, puisqu'elle ne possède pas d'Assemblée Générale destinée à valider les objectifs de la Fondation et à élire ses dirigeants. Elle n'est donc pas démocratique. Ses dirigeants n'existent que dans la cooptation. En 2015, 222 ans après la mort de Louis XVI, ces Fondations, qui plus est supposées remplir une mission de service publique, s'en revendiquant fortement par ailleurs, fonctionnent dans l'opacité sur les modalités de leur prise de décision et dans l'absence de régulation démocratique. Ce sont par contre des élections qui portent des présidents à la tête des Conseils Départementaux et des associations, clefs de voûte de l'Action Sociale.

*

La RS2E les conduit donc à se substituer partiellement à l'Action Sociale et à ses opérateurs traditionnels en prétextant de leur absence sur tel ou tel segment, en oubliant que c'est le .6 de leur

exonération d'impôt qui explique principalement la vacance constatée. Si on y rajoute la moindre imposition de l'entreprise entre l'ère pompidolienne et maintenant, qui affaiblit d'autant plus la puissance publique et sa capacité d'intervention directe ou par le subventionnement, si on y rajoute son manque de démocratie et son manque d'efficacité, par absence d'un maillage terrain préconstitué, on peut ne trouver aucune légitimité à l'existence de la RS2E à la place de l'Action Sociale traditionnellement exercée.

La RS2E clame de son éthique profonde en se distinguant de l'IIS par le fait qu'elle ne se rémunère pas sur le social, perdant de l'argent ou réinvestissant d'éventuels retours financiers dans la poursuite de ses actions. Soit. Mais, aux yeux de l'opinion publique ignorante des limites des interventions de la RS2E que je viens de tracer ici, l'Entreprise acquiert ainsi une légitimité à intervenir dans le champ social et auprès des personnes vulnérables. Et, en cas de tensions financières supplémentaires, dans une sorte d'auto-prophétie se réalisant progressivement, puisque l'absence du .6 contraindra de plus en plus l'Action Sociale et justifiera de plus en plus l'appel aux entreprises, il est à craindre qu'en cas de massification de la demande d'intervention de celles-ci, on en arrive également à justifier l'IIS, en articulation initiale avec la RS2E, puis pour finir à sa place.

Face à cela, un seul mot d'ordre : rendez-nous notre .6 !

Eric Denoyelle

Collectif pour une Ethique En Travail Social